

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire à la Mairie le **11 juillet 2024 à 19 heures 30**. La réunion se tiendra dans la salle du **Conseil Municipal – 4 rue de la Mairie**.

Le 7 juillet 2024

Le Maire,



Bruno CALEIRO

ORDRE DU JOUR (session ordinaire) :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024,
2. Délibération pour arrêter le projet du centre bourg,
3. Délibération pour préempter un terrain sis lieu-dit « le bas des vignes » à Puisseux le Hauberges,
4. Délibération pour autoriser le Maire de procéder à toutes les acquisitions foncières sur l'ensemble du périmètre du futur centre bourg,
5. Délibération pour autoriser le Maire à donner délégation à EPFLO afin d'effectuer les procédures de préemption au nom de la commune,
6. Délibération pour préempter ou négocier avec l'acquéreur évincé un terrain – 12 Grande Rue à Puisseux le Hauberges et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier
7. Délibération pour préempter un terrain – 14 bis Grande Rue à Puisseux le Hauberges et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier
8. Délibération pour adhérer au service mutualisé pour l'instruction des autorisations préalables liées à la publicité extérieure de la Communauté de Communes Thelloise,
9. Délibération pour la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence avec la Communauté de Communes Thelloise pour les voiries d'intérêt communautaire et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier,
10. Délibération pour nommer les membres au Syndicat des Eaux,
11. Délibération pour renouveler l'adhésion au groupement de commandes énergies avec le Syndicat d'Energie de l'Oise,
12. Délibération pour la modification du contrat de convenance de l'accueil de loisirs sans hébergement,

Questions diverses